



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 15 octobre 2012 à 19 H 00

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 4

Absents : 4

Date convocation et affichage : 09/10/2012

L'an deux mille douze, le quinze octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Renaud CALVAT, Maire,

Marie MOULIN, Robert TRINQUIER, Ghislaine TOUPAIN, Laurent PUIGSEGUR, Sabine PERRIER-BONNET, Michel COMBETTES, Sylvie COULON, André MIRAL, Adjointes,

Jacques ARLERY, Claude JENNEPIN, Nicole RENARD, Gaby MOULIN-TEMPIER, Joëlle ALIAGA, Nadine ALART, Bella DEBONO, Patrick CASTELLANO, Magali NAZET-MARSON, Christine DELAGE, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Jean-Marcel CASTET

pouvoir à Renaud CALVAT

Emile BATIGNE

pouvoir à Joëlle ALIAGA

Dominique NOEL-ASTOLFI

pouvoir à Nicole RENARD

Thierry RUF

pouvoir à Sylvie COULON

Membres absents :

Jean Pierre LOPEZ

Alexandra DI FRENNA

Patrick LASFARGUES

Christine SAUZET

Secrétaire de séance :

Patrick CASTELLANO

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2012

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

Rappel des décisions municipales intervenues depuis la précédente séance

Le 13 juillet 2012 - Adoption d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'une salle des mariages dans un bâtiment existant.

Le 17 juillet 2012 - Adoption de l'avenant n° 1 au marché relatif à la réalisation de places de stationnement rue d'Occitanie.

Le 20 juillet 2012 - Marché relatif aux travaux de réfection de deux courts de tennis (n° 3 & 5).

Le 27 juillet 2012 - Adoption de l'avenant n° 1 au marché relatif à l'extension et réhabilitation de la crèche « les pitchounets – sabine zlatin ».

Le 6 août 2012 - Adoption du marché relatif à la construction de locaux à caractère sportif.

Le 4 septembre 2012 - Adoption avenant 2 au marché relatif à la réhabilitation de la crèche « les pitchounets – sabine Zlatin ».

Le 24 septembre 2012 - Adoption d'avenants au marché relatif à la fermeture et à l'aménagement des abords de la maison des eaux – lot n° 3.

Examen de l'ordre du jour comportant quinze affaires

1 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SIVOM D'ADDUCTION D'EAU DU SALAISON SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – EXERCICE 2011

Rapporteur : Gaby MOULIN

La Commune de Jacou est membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Salaison.

A ce titre et conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Conseillère Municipale déléguée invite l'assemblée à émettre un avis sur le rapport annuel de l'exercice 2011, adopté par le Comité Syndical le 20 juin 2012, puis le soumettre aux mesures de publicité prévues aux articles L 1411-13 et 14 du même code.

Ce document se présente comme suit :

INDICATIONS DU SERVICE

- Les volumes
- L'activité clientèle
- Qualité du service à l'utilisateur
- Prix du service de l'eau
- Gestion patrimoniale
- Performance environnementale
- Satisfaction des usagers et accès à l'eau
- Certification

Madame la Conseillère Municipale déléguée propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Salaison sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de l'exercice 2011 présenté,
- de soumettre ce rapport aux mesures de publicité précitées et d'informer le Président de ce syndicat des dispositions de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

2 - TAXES D'URBANISME – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT

Rapporteur Gaby MOULIN

Par courrier du 4 juillet dernier, les services de la Direction Générale des Finances Publiques – Trésorerie de Montpellier Municipale, ont adressé à la commune une demande de remise gracieuse des pénalités décomptées pour retard de paiement des taxes d'urbanisme, émanant de Monsieur MOUKHKI Karim, demeurant à JACOU, 13 rue François Dezeuze.

Le montant de la majoration et des intérêts de retard est de 59 €.

L'intéressé s'est entièrement acquitté du montant des deux taxes concernées (financement du CAUE et des Espaces naturels sensibles) et le comptable de la collectivité a émis un avis favorable à sa requête.

Madame la Conseillère Municipale déléguée propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la remise gracieuse des pénalités décomptées à l'encontre de Monsieur MOUKHKI Karim, s'élevant à 59€,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'urbanisme à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

3 - AMENAGEMENT D'UN BATIMENT EXISTANT POUR CREATION D'UNE NOUVELLE SALLE DESTINEE A LA TENUE CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES ET MISE EN ACCESSIBILITE DU SERVICE ACCUEIL DE LA MAIRIE AUX PERSONNES HANDICAPEES – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur Joëlle ALIAGA

Un avant-projet de réaménagement de la salle communale Paul Emile VICTOR en salle des mariages et salle du conseil municipal, conjointement à la mise en accessibilité du service accueil du bâtiment de la mairie aux personnes handicapées a été réalisé par le cabinet NOURRIGAT-BRION de Montpellier.

Le coût global de l'opération est estimé à 240 000.00 € HT de travaux.

Madame la Conseillère Municipale déléguée propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à la réalisation de ces opérations,
- d'adopter l'avant-projet sommaire présenté (en ce qui concerne la salle communale Paul Emile Victor)
- de solliciter pour 2013, une aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

4 - PROJET DE CREATION D'UNE SALLE DE MOTRICITE ET EXTENSION DU PREAU DE L'ECOLE MATERNELLE THIERRY PAUTES – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT

Rapporteur Sabine PERRIER-BONNET

En raison de l'augmentation des effectifs de l'école maternelle Thierry Pautès et des récentes ouvertures de classes entérinées par délibération du Conseil municipal le 10 avril 2012, un projet de création d'une nouvelle salle de motricité associé à l'extension du préau est envisagé.

Le montant de l'opération est estimé à 261 000.00 € HT (hors frais bureau d'étude et honoraires).

Madame l'Adjointe déléguée propose au Conseil Municipal :

- de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de l'Hérault, au titre de l'année 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

5 - PROJET DE CREATION D'UNE SALLE DE MOTRICITE ET EXTENSION DU PREAU DE L'ECOLE MATERNELLE THIERRY PAUTES – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur Sabine PERRIER-BONNET

En raison de l'augmentation des effectifs de l'école maternelle Thierry Pautès et des récentes ouvertures de classes entérinées par délibération du Conseil municipal le 10 avril 2012, un projet de création d'une nouvelle salle de motricité associé à l'extension du préau est envisagé.

Le montant de l'opération est estimé à 261 000.00 € HT (hors frais bureau d'étude et honoraires).

Madame l'Adjointe déléguée propose au Conseil Municipal :

- de solliciter une aide financière auprès de l'Etat, au titre de l'année 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées

6 - PROJET D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET LUDIQUES A DESTINATION DE LA JEUNESSE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

Rapporteur Michel COMBETTES

L'extension et le réaménagement de l'aire d'activités physiques et ludiques pour les jeunes sur le territoire communal est envisagé.

Le coût de l'opération est estimé à 48 000 € HT.

Monsieur l'Adjoint délégué propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe de réalisation de cette installation sportive,
- de solliciter pour 2013, une aide financière auprès du CNDS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

7 - PROJET D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET LUDIQUES A DESTINATION DE LA JEUNESSE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur Michel COMBETTES

L'extension et le réaménagement de l'aire d'activités physiques et ludiques pour les jeunes sur le territoire communal est envisagé.

Le coût de l'opération est estimé à 48 000 € HT.

Monsieur l'Adjoint délégué propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe de réalisation de cette installation sportive,
- de solliciter pour 2013, une aide financière auprès Caisse d'Allocations Familiales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

8 - PROJET D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET LUDIQUES A DESTINATION DE LA JEUNESSE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER (C.A.M.)

Rapporteur Michel COMBETTES

L'extension et le réaménagement de l'aire d'activités physiques et ludiques pour les jeunes sur le territoire communal est envisagé.

Le coût de l'opération est estimé à 48 000 € HT.

Monsieur l'Adjoint délégué propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe de réalisation de cette installation sportive,
- de solliciter pour 2013, une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération de Montpellier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

9 - PROJET D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET LUDIQUES A DESTINATION DE LA JEUNESSE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur Michel COMBETTES

L'extension et le réaménagement de l'aire d'activités physiques et ludiques pour les jeunes sur le territoire communal est envisagé.

Le coût de l'opération est estimé à 48 000 € HT.

Monsieur l'Adjoint délégué propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe de réalisation de cette installation sportive,
- de solliciter pour 2013, une aide financière exceptionnelle au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

10 - REHABILITATION DES DEPENDANCES DE LA SALLE COMMUNALE GABRIEL BOUDE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION

Rapporteur Nicole RENARD

Un avant-projet sommaire portant sur la réhabilitation des locaux sportifs et associatifs de la salle municipale Gabriel Boude a été réalisé. Il porte sur la réalisation de travaux par phasages estimés sur une durée de 3 à 5 ans.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 541 000 € HT.

Madame la Conseillère Municipale déléguée propose au Conseil Municipal :

- de solliciter pour 2013 une aide financière auprès de la Région,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

11 - PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX ACTIONS MENEES EN MATIERE DE SOUTIEN SCOLAIRE

Rapporteur Sabine PERRIER-BONNET

Par délibération en date du 4 juillet 2011, le Conseil Municipal a adopté le projet de convention fixant les modalités d'intervention de la Maison des Jeunes et de la Culture de Jacou dans le cadre du soutien scolaire.

En raison de changements intervenus dans l'organisation des actions, notamment en matière d'accompagnement scolaire des collégiens, il convient de modifier les termes de ladite convention.

Madame l'Adjointe déléguée propose au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le projet de convention annexé à la présente note fixant les nouvelles modalités d'intervention de la Maison de la Jeunesse et de la Culture ainsi que le détail des participations versées par la Commune,

3°) d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, Madame l'Adjointe aux affaires scolaires, à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

12 - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2012

Rapporteur Sylvie COULON

Afin de permettre la prise en compte des mouvements de crédits non prévus lors du vote du budget primitif, adopté par délibération en date du 10 avril dernier, Madame l'Adjointe déléguée propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de décision modificative ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT-CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	PREVISIONS 2012	REAL AU 30/09/12	DECISION MODIFICATIVE N°1/2012	TOTAL PREVISION 2012
O11	Charges à caractère général	1 510 076	858 456	4 465	1 514 541
O12	Charges de personnel et frais assimilés	2 973 604	2 109 080	10 000	2 983 604
TOTAL		4 483 680		14 465	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	PREVISIONS 2011	REAL AU 30/09/12	DECISION MODIFICATIVE N°1/2012	TOTAL PREVISION 2012
74	dotations et participations	1 429 858	1 111 981	14 465	1 444 323
TOTAL		1 429 858		14 465	

Cette décision modificative porte le montant du budget de fonctionnement (dépenses et recettes) à 6 851.083.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

13 - INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur Renaud CALVAT

Par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de faire application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'attribution d'indemnités de fonctions aux maires, adjoints et conseillers municipaux titulaires de délégations et ce, dans la limite de l'enveloppe maximale autorisée.

Par suite de modifications dans l'attribution des délégations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la nouvelle répartition des indemnités de fonctions de Mesdames Nadine ALART et Bella DEBONO comme suit :

FONCTION	NOM Prénom	% de l'indice 1015	MONTANT BRUT MENSUEL	% sur indemnité nette	MONTANT NET MENSUEL
Conseillère déléguée	Nadine ALART	6.41	243.67	6.41	218.44
Conseillère déléguée	Bella DEBONO	12,03	457,32	12,03	409.99

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS

Rapporteur Marie MOULIN

Le développement des actions culturelles, de soutien à la vie associative et sportive nécessite des moyens humains et matériels efficaces et structurés.

Les "outils" fonctionnels sont en place et depuis son ouverture "La Passerelle" démontre la pertinence de sa construction et accueil de nombreux spectacles variés. Compte tenu de la nécessité d'adaptation des postes de travail liés à ces domaines de compétences, il a été convenu avec les agents concernés une nouvelle répartition des responsabilités. C'est ainsi qu'un agent partageant son temps de travail entre les services communication et culture- vie associative se consacre désormais à temps complet au secteur culture- vie associative. D'autre part un second agent qui oeuvrait à mi-temps sur le poste de communication a cessé son activité fin juin.

Pour assurer le remplacement de ces postes vacants et dans l'attente de dispositions pérennes, Madame l'Adjointe déléguée propose au Conseil Municipal d'inscrire au tableau des effectifs un poste non permanent d'agent chargé d'information et de communication à temps complet conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et d'en fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 379 par référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins de la collectivité en matière d'encadrement des services techniques, Madame l'Adjointe déléguée propose au Conseil Municipal la création :

- d'un emploi permanent de technicien territorial à temps complet.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.

15 - TAUX 2012 DU COMPLEMENT DE REMUNERATION (PRIME ANNUELLE)

Rapporteur Marie MOULIN

Madame l'Adjointe déléguée rappelle au Conseil Municipal que la Commune verse à ses agents, depuis l'année 1979, un complément de rémunération uniforme (prime de fin d'année) attribué au prorata du temps de travail.

Conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, ce complément a été depuis lors intégré au budget de la collectivité et inclus aux salaires versés aux agents.

Les articles 67 et 70 de la Loi du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire, ainsi que la circulaire du 18 février 1997 du Ministère de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation ont précisé et confirmé les dispositions antérieures sus indiquées.

Le montant annuel alloué aux agents de la Commune, à temps complet, est égal au traitement net mensuel afférent au premier échelon de l'échelle III de rémunération (IB 297- IM 308, à titre indicatif au 1^{er} octobre 2012 : 1 426.13 € pour un temps complet).

Madame l'Adjointe déléguée propose au Conseil Municipal :

1°) de fixer, pour l'année 2012, à 1 426.13 € le montant du complément de rémunération (prime de fin d'année) versé aux agents dans les formes précédemment indiquées,

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles correspondantes,

3°) que les crédits nécessaires à cette dépense soient prélevés au chapitre 64, articles 64118 et 64131 du budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions formulées.